



## L'ÉPISCOPAT — ET — LA DÉVOTION EUCHARISTIQUE

De la dernière Lettre circulaire de Mgr *Legal* à son clergé nous extrayons les lignes suivantes, qui montreront à nos confrères combien l'Évêque de St Albert est zélé pour la propagation de la dévotion au St Sacrement.

### TRIDUUM EUCHARISTIQUE

La Sacrée Congrégation des Indulgences, par un décret du 10 Avril 1907, a demandé que, chaque année, un *Triduum solennel* en l'honneur de la Très Sainte Eucharistie fut établi dans toutes les églises cathédrales, et même, au jugement de l'Évêque, dans d'autres églises paroissiales ou autres, soit durant les trois jours qui suivent immédiatement la fête du Très Saint Sacrement, soit à toute autre époque. Si le *Triduum* ne pouvait avoir lieu, il est demandé qu'un exercice solennel soit institué au moins pour un jour de dimanche.

En conformité avec cette demande, nous ordonnons que dans l'Église Cathédrale et dans les églises paroissiales d'Edmonton, Calgary, Strathcona, Wetaskiwin, Végreville, McLeod, Médecine Hat, le *Triduum* solennel soit célébré le vendredi, samedi et dimanche qui suivent la fête du T. S. Sacrement.

Les deux premiers jours, il y aura dans l'après-midi ou le soir, à l'heure ordinaire :

1. Un sermon sur l'excellence de l'Eucharistie et les dispositions requises pour la recevoir dignement.